


Projet agrivoltaïque de Bonny-sur-Loire



Bulletin d'information n°1 - Mai 2021

Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer notre démarche de développement du projet de parc agrivoltaïque sur le territoire de la Communauté de communes « Berry – Loire - Pusaye », dans le département du Loiret et dans le périmètre de la commune de Bonny-sur-Loire.

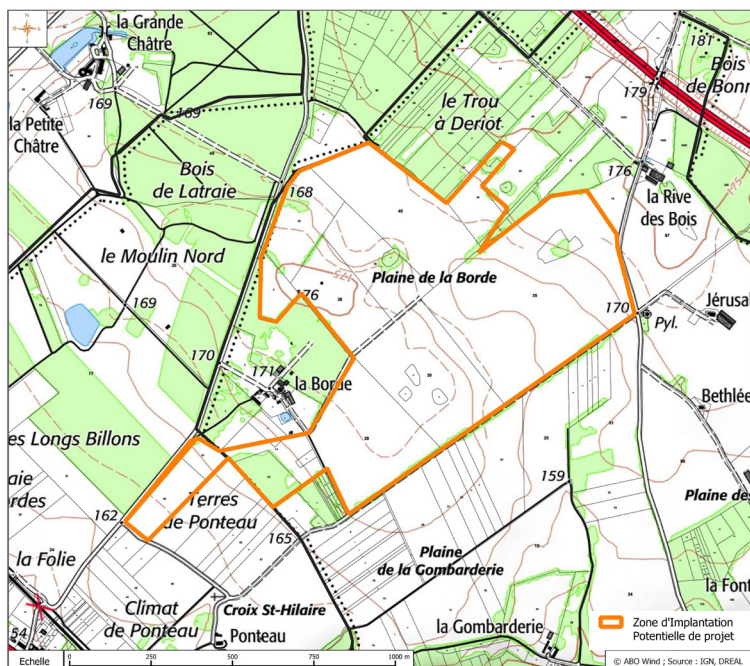
Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin), ou via le formulaire « Foire à questions » de la page internet dédiée au projet :

 www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Centre-Val de Loire > Projet agrivoltaïque de Bonny-sur-Loire

Localisation du projet - zone d'étude

La zone choisie est située à la ferme de La Borde sur la commune de Bonny/Loire. La réalisation d'un parc agrivoltaïque permettra de combiner une activité agricole d'élevage ovin de plein air et la production d'énergie renouvelable. Tous les atouts pour concevoir un parc photovoltaïque sont réunis :

- Des conditions de planimétrie de terrain adaptées.
- L'évitement de zones écologiques protégées.
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité.
- Le renforcement d'une activité agricole adaptée et intégrée dans l'économie agricole locale.



La zone d'étude, dans le périmètre en bleu sur la carte, est une ancienne terre d'élevage ovin, récemment utilisée pour les grandes cultures.

Pour valoriser l'utilisation du site, l'activité agricole actuelle sera convertie. Elle permettra de respecter la vocation agricole historique de ce terrain, propice à l'élevage ovin.

La zone d'étude initiale représente environ 80 hectares. Un ensemble d'études permettra de définir plus précisément la surface occupée par le parc agrivoltaïque sur cette zone. Plusieurs dizaines d'hectares seront a priori laissés de côté afin de tenir compte des enjeux identifiés ou soulevés à l'échelle du projet.

Les résultats de ces études et le dimensionnement du projet vous seront présentés dans un prochain bulletin d'information

Printemps - Été 2020

- Études naturalistes : faune, flore, milieux naturels.
- Inventaires.
- Définition des enjeux.
- Consultation des services de l'État.
- Consultation de la chambre d'agriculture.

Automne - Hiver 2020

- Présentation du projet au maire et son adjoind.
- Dimensionnement du projet.
- Étude préalable agricole.
- Étude paysagère.
- Étude d'impact.

2021

- Bulletins d'information.
- Présentation du projet en conseil municipal.
- Finalisation du dimensionnement du projet.
- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Instruction du dossier.
- Enquête publique de 1 mois.

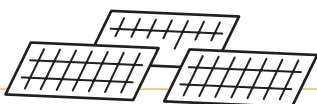
2022

- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.
- Finalisation du dossier de raccordement.

2023

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle porte sur plusieurs volets : le volet agricole, le volet paysager, le volet faune, flore et milieux naturels et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que le projet de parc photovoltaïque de Bonny/-sur-Loire, y sont soumis avec évaluation environnementale.

Une étude d'impact est donc en cours de réalisation pour le projet.

Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants. A ce stade, le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé. Les enjeux sont globalement faibles sur l'ensemble du site d'étude. Quelques zones d'enjeu modéré ont été identifiées à proximité des fermes voisines. L'analyse des impacts et la définition de mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts restent à produire.



L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours de finalisation.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

L'étude préalable agricole

Au droit de l'article 28 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), du décret 2016-1190 du 31 août 2016, et la surface agricole prélevée dépassant 5 hectares, le projet est soumis à étude préalable agricole. Cette étude fait l'objet d'un avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

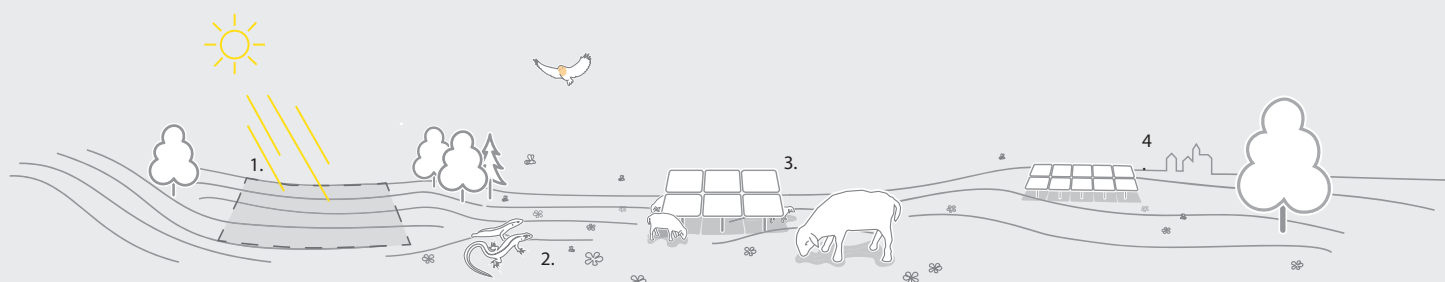
L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale est en cours de finalisation.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet sur l'économie agricole locale. Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collectives, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.



Parc photovoltaïque de Malborn (Allemagne)

Développement d'un projet photovoltaïque



1. Potentiel du site

1 mois

- Mesurer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

2. Études naturalistes

6 mois

- Faire l'inventaire des espèces faune, flore et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

3. Étude préalable agricole

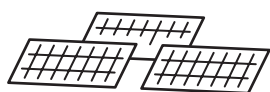
5 mois

- Étudier l'état initial agricole local.
- Déterminer les impacts du projet.
- Proposer des mesures de compensation collective si besoin.

4. Étude paysagère

3 mois

- Analyser les paysages autour du projet.
- Intégrer le projet dans l'environnement paysager.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus.

En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

Le projet agri-solaire

Le projet agrivoltaïque de Bonny/-sur-Loire a pour objectifs de convertir l'activité céréalière actuelle en activité d'élevage ovin de plein air, tout en abritant les animaux et en réduisant la mortalité due aux intempéries lors de l'agnelage.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, l'installation agrivoltaïque couplera une production photovoltaïque à une production agricole en permettant une synergie de fonctionnement.

Le couvert végétal sera entretenu par le pâturage ovin, issu de la mise en place d'une exploitation ovine en partenariat avec la chambre d'agriculture du Loiret.

Afin de valoriser l'intérêt des surfaces où seront installés les panneaux photovoltaïques, la mise en place d'un système de pâturage dynamique rotatif pourrait être envisagée. Le pâturage rotatif dynamique aurait pour objectif la réalisation d'un cycle pastoral entre les parcelles concernées par les panneaux photovoltaïques et les parcelles qui en seront dépourvues.

Une convention sera signée avec le futur éleveur ovin pour assurer la mise en place de cette nouvelle activité pastorale et l'amélioration du bien-être animal, tout en permettant l'entretien durable du couvert végétal de la centrale par pâturage.

L'étude préalable agricole en cours de réalisation permettra de dimensionner précisément le projet agricole et d'en analyser les retombées économiques.



Parc agri-voltaïque de Kevelear (Allemagne)


La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

La communication revêtira les formes suivantes :

- La création et mise à jour régulière d'une page web dédiée au projet :

 www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Centre-Val de Loire > Projet agrivoltaïque de Bonny-sur-Loire

- La distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, à destination des acteurs locaux (riverains, habitants, élus, services de l'État).

De plus, lors de la procédure d'instruction du dossier de demande de permis de construire, la préfecture organisera une enquête publique.



Parc agri-voltaïque de Kevelear (Allemagne)

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 120 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 339 MW pour alimenter environ 330 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Thomas Poitrenaud
Tél. : 02 46 85 01 64
thomas.poitrenaud@abo-wind.fr

Agence d'Orléans


Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay
45000 Orléans

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur